



## LES DISPARITÉS DE REVENUS EN HAUTE-GARONNE

Observatoire démographie  
et population  
juin 2023

Réalisée en partenariat avec la Caf de la Haute-Garonne, cette étude met en lumière des écarts de richesse importants et croissants entre les habitants du département. Elle contribue à la connaissance des disparités territoriales à l'œuvre et à leur compréhension, en lien avec les évolutions de l'emploi et les profils des ménages.

# DISPARITÉS DE REVENUS, UN DÉPARTEMENT COUPÉ EN DEUX

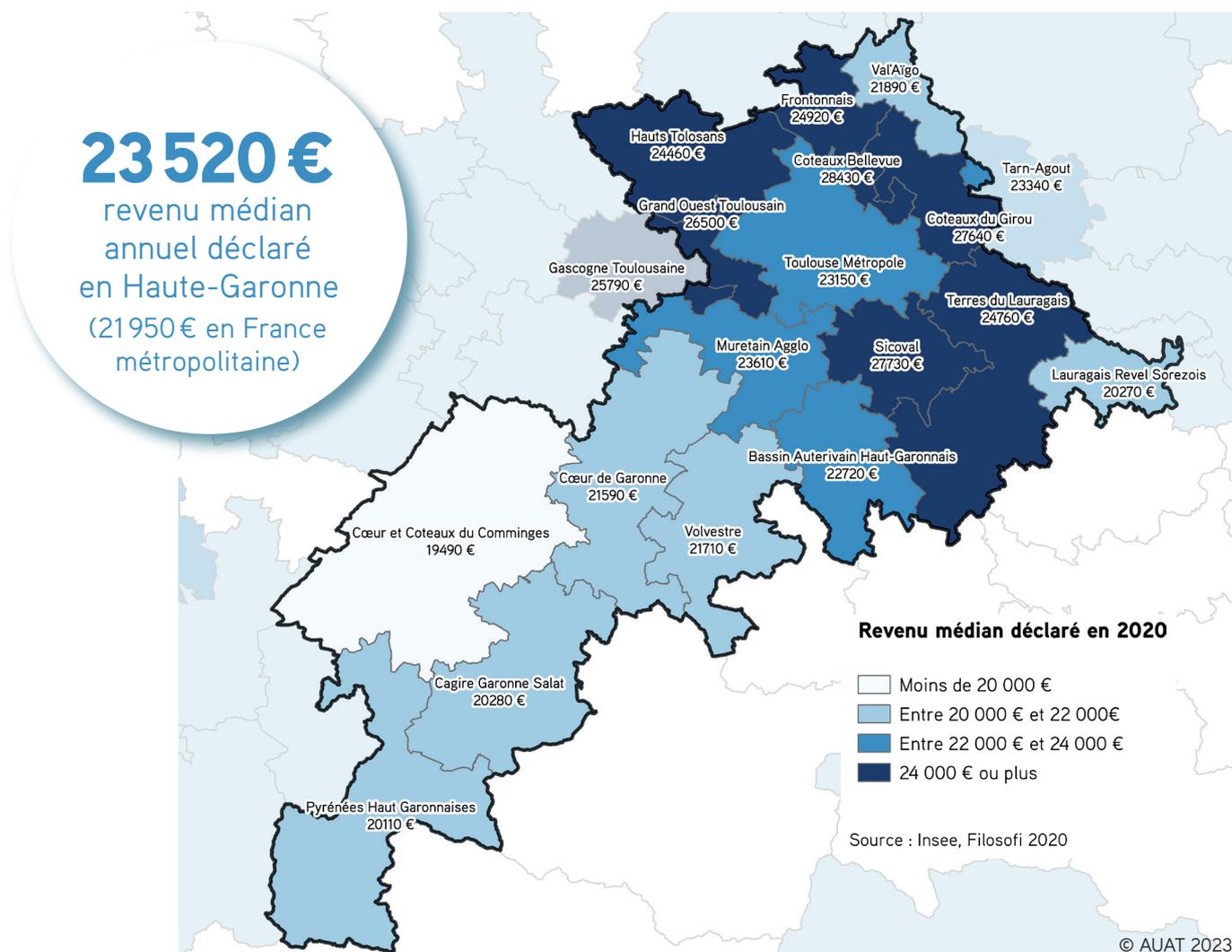
En 2020, le revenu médian annuel déclaré à l'échelle du département de la Haute-Garonne s'élève à **23 520 € par unité de consommation (UC)**<sup>1</sup>. Cela signifie que la moitié de la population du département déclare à l'administration fiscale un revenu supérieur à celui-ci et que l'autre moitié un revenu inférieur.

Ce revenu médian déclaré positionne la Haute-Garonne à la dixième place des départements français derrière une partie de l'Île-de-France, la Haute-Savoie, le Haut-Rhin et l'Ain. À titre de comparaison, en France métropolitaine, le revenu médian s'établit à 21 950 € par unité de consommation.

Mais le département se caractérise par d'importants **écarts de richesses** entre ses habitants, accueillant à la fois des ménages modestes et aisés. Les 10 % de ménages les plus modestes perçoivent un revenu inférieur à 610 € par mois et par unité de consommation contre 3 870 € pour les 10 % les plus aisés (soit respectivement un revenu déclaré annuel de 7 330 € et 46 480 € par UC).

Les revenus les plus élevés se concentrent au nord du département. Au Sicoval et dans les communautés de communes des Coteaux de Bellevue et Coteaux du Girou, le revenu médian dépasse les 27 000 € par unité de consommation. À l'inverse, c'est dans la communauté Cœur et Coteaux du Comminges qu'il est le plus faible, n'atteignant pas les 20 000 €.

1. Les unités de consommation sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les revenus de ménages de tailles ou de compositions différentes. En d'autres termes, il s'agit du revenu par « équivalent adulte ».



Le revenu médian de Toulouse Métropole est très proche de celui du département (23 150 €) en lien avec la forte concentration de la population : six habitants du département sur dix vivent dans la métropole toulousaine. Mais parce qu'elle accueille une grande diversité de profils d'habitants, elle se caractérise aussi par de fortes disparités de richesse. Sur cent résidents, les dix plus riches ont un revenu près de neuf fois supérieur aux dix habitants les plus pauvres alors qu'à l'échelle du département ce rapport est de six.

Le revenu déclaré, ou revenu fiscal, représente les ressources des ménages issues du travail, des indemnités chômage ou maladie, des pensions d'invalidité et des retraites. Il n'intègre pas les ressources et prélèvements issus des mécanismes de redistribution tels que l'impôt sur le revenu, les prestations sociales ou les prélèvements sociaux. En les prenant en compte, s'établit alors un revenu médian disponible qui se rapproche davantage de la notion de « niveau de vie », c'est-à-dire du revenu à disposition des ménages pour consommer et épargner. Si à travers cette approche, la population des territoires les plus modestes voit ses ressources légèrement augmenter et les écarts de richesse se réduire, **le clivage nord/sud** au sein du département demeure tout de même.

### Niveau et composition des revenus des ménages de la Haute-Garonne

Source : Insee, Filosofi 2020. Revenu par unité de consommation.

	Revenu médian déclaré*	Rapport interdécile**	Revenu médian disponible*	Décomposition du revenu disponible					
				Part des revenus d'activité (dont chômage)	Part des pensions de retraites	Part des revenus du patrimoine	Part de l'ensemble des prestations sociales	dont part des minima sociaux	Part des impôts
Bassin Auterivain Haut-Garonnais	22 720 €	3,9	23 180 €	77 %	24 %	9 %	6 %	2 %	-15 %
Cagire Garonne Salat	20 280 €	4,6	21 090 €	59 %	40 %	8 %	6 %	3 %	-13 %
Cœur de Garonne	21 590 €	4,2	22 200 €	72 %	27 %	8 %	6 %	3 %	-14 %
Cœur et Coteaux du Comminges	19 490 €	6,5	20 440 €	56 %	40 %	9 %	8 %	4 %	-13 %
Coteaux Bellevue	28 430 €	3,6	27 680 €	81 %	23 %	11 %	3 %	1 %	-19 %
Coteaux du Girou	27 640 €	3,6	27 220 €	84 %	21 %	11 %	3 %	1 %	-19 %
Frontonnais	24 920 €	3,7	24 890 €	84 %	20 %	9 %	5 %	2 %	-16 %
Gascogne Toulousaine	25 790 €	3,7	25 700 €	84 %	20 %	8 %	4 %	2 %	-17 %
Grand Ouest Toulousain	26 500 €	4,6	26 150 €	85 %	21 %	7 %	5 %	2 %	-17 %
Hauts Tolosans	24 460 €	4,0	24 500 €	86 %	19 %	7 %	5 %	2 %	-16 %
Lauragais Revel Sorezois	20 270 €	4,6	21 070 €	62 %	35 %	10 %	6 %	3 %	-14 %
Muretain Agglo	23 610 €	4,5	23 860 €	77 %	25 %	8 %	6 %	3 %	-16 %
Pyrénées Haut Garonnaises	20 110 €	4,4	20 760 €	54 %	44 %	9 %	6 %	3 %	-13 %
Sicoval	27 730 €	5,0	27 140 €	80 %	25 %	10 %	4 %	2 %	-19 %
Tarn-Agout	23 340 €	4,0	23 660 €	75 %	26 %	8 %	5 %	2 %	-15 %
Terres du Lauragais	24 760 €	3,6	24 780 €	82 %	20 %	9 %	4 %	2 %	-16 %
Toulouse Métropole	23 150 €	8,5	23 370 €	81 %	22 %	9 %	7 %	3 %	-18 %
Val'Aïgo	21 890 €	3,9	22 490 €	77 %	24 %	7 %	6 %	2 %	-14 %
Volvestre	21 710 €	4,2	22 360 €	74 %	26 %	8 %	6 %	3 %	-14 %
<b>Haute-Garonne</b>	<b>23 520 €</b>	<b>6,3</b>	<b>23 730 €</b>	<b>79 %</b>	<b>23 %</b>	<b>9 %</b>	<b>6 %</b>	<b>3 %</b>	<b>-17 %</b>
France métropolitaine	21 950 €	5,9	22 400 €	73 %	28 %	9 %	6 %	3 %	-17 %

\* Le revenu déclaré correspond aux ressources issues du travail, des indemnités chômage ou maladie et des retraites. Le revenu disponible correspond aux ressources dont disposent réellement les ménages pour consommer et/ou épargner. Il intègre les mécanismes de redistribution des richesses (impôts, prestations sociales, prélèvements sociaux, etc.).

\*\* Le rapport interdécile représente l'écart de richesse entre les 10 % de ménages et les 10 % les plus aisés. Plus il est élevé, plus les écarts de richesse au sein de la population sont importants.

# DES ÉVOLUTIONS DE REVENUS QUI RENFORCENT LES DISPARITÉS TERRITORIALES

À l'échelle du département, le revenu médian déclaré par unité de consommation a augmenté de +9 % par rapport à 2012 où il s'élevait à 21 570 €. Il s'agit d'une augmentation plus faible que celle observée pour la France métropolitaine (+12 %).

Cette augmentation est principalement portée par les ménages les plus aisés dont les revenus ont plus fortement augmenté que les ménages les plus modestes. Les 10 % d'habitants les plus pauvres en 2012, dont le revenu médian annuel n'atteignait pas 8 000 € se sont même appauvris (-6 %). Il s'agit du seul décile <sup>2</sup> qui a connu une baisse de revenus.

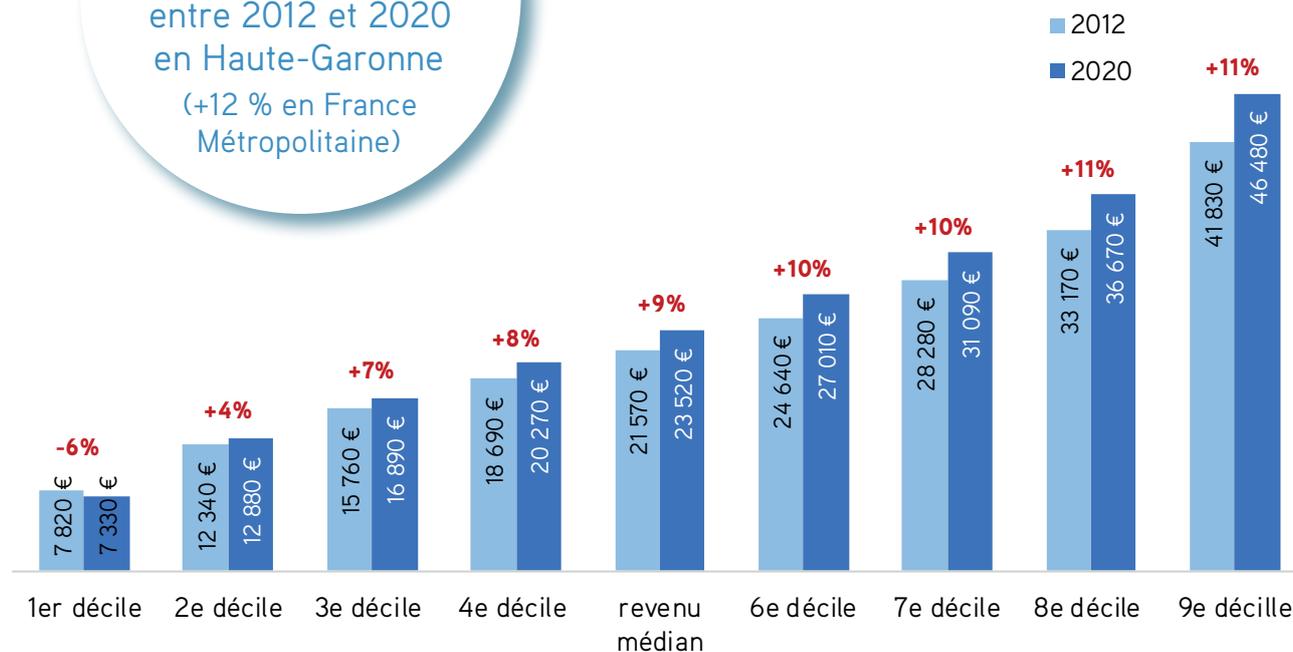
À l'inverse, la moitié de la population la plus aisée a vu son revenu progresser de +10 % ou plus. À l'échelle nationale, la progression du revenu médian est également portée par les ménages les plus riches. Mais contrairement à la Haute-Garonne, les revenus les plus faibles, ceux du premier décile, ont augmenté (+3 %).

Ces évolutions ont participé à **accroître les disparités** entre les habitants. Le rapport interdécile, qui traduit l'écart de richesse entre les 10 % des plus pauvres et les 10 % des plus riches, est ainsi passé de 5,3 en 2012 à 6,3 en 2020.

2. Si on ordonne la distribution des revenus des habitants du plus faible au plus élevé, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parts égales. Le premier décile, aussi appelé D1, correspond au niveau de salaire en-dessous duquel se situent 10 % des habitants. Dans la même logique, les 10 % suivants se situent entre le niveau de salaire D1 et D2, etc.

**+9%**  
augmentation  
du revenu médian  
entre 2012 et 2020  
en Haute-Garonne  
(+12 % en France  
Métropolitaine)

Evolution du revenu médian déclaré entre 2012 et 2020 pour la Haute-Garonne  
Source : Insee, Filosofi 2012 et 2020



**À l'échelle des intercommunalités, les évolutions n'ont pas permis de résorber les disparités territoriales qui s'observaient déjà en 2012.**

Elément positif, toutes les intercommunalités du département ont vu leur revenu médian augmenter entre 2012 et 2020, selon différentes intensités : de +7 % pour Toulouse Métropole à +16 % pour les Coteaux de Bellevue.

Néanmoins, ces évolutions ont participé à renforcer les disparités existantes en se concentrant dans les territoires au nord-est de Toulouse Métropole qui se situaient déjà bien en dessus de la médiane départementale<sup>3</sup>.

Le Muretain Agglo et les Hauts-Tolosans participent aussi à la polarisation des plus hauts niveaux de revenus dans le nord du département. En 2012, elles étaient les seules intercommunalités limitrophes de Toulouse Métropole à avoir un revenu médian inférieur à celui du département. Depuis, l'augmentation de leur revenu médian, respectivement +10 % et +14 %, les positionne au-dessus de la médiane départementale. Dans les autres intercommunalités du centre, le revenu médian reste inférieur à celui du département mais l'écart se réduit.

Seuls les territoires du sud ne bénéficient pas de cette tendance au rattrapage, leurs revenus, déjà parmi les plus faibles en 2012, ont progressé au même rythme que celui du département conduisant à une stabilité de l'écart en 2020.

3. L'analyse des évolutions entre 2012 et 2020 est réalisée selon la géographie en vigueur au 1er janvier 2021. Certaines EPCI n'existaient pas en 2012 mais leur revenu médian a été reconstitué afin de permettre la comparaison. Dans la typologie d'évolution, l'écart de revenu médian avec la médiane départementale est considéré comme stable lorsqu'il est similaire entre 2012 et 2020 à +/- 2 points près. Pour les territoires qui se situaient au-dessus de la médiane départementale en 2012, l'écart s'accroît lorsqu'il est supérieur de plus de 2 points en 2020, et il se réduit lorsqu'il est inférieur à -2 points en 2020.

**Evolution de l'écart à la médiane départementale entre 2012 et 2020**

**Communes où le revenu médian est supérieur à celui du département en 2012**

- L'écart s'accroît entre 2012 et 2020
- L'écart se réduit
- L'écart reste stable
- La médiane devient inférieure à la médiane départementale

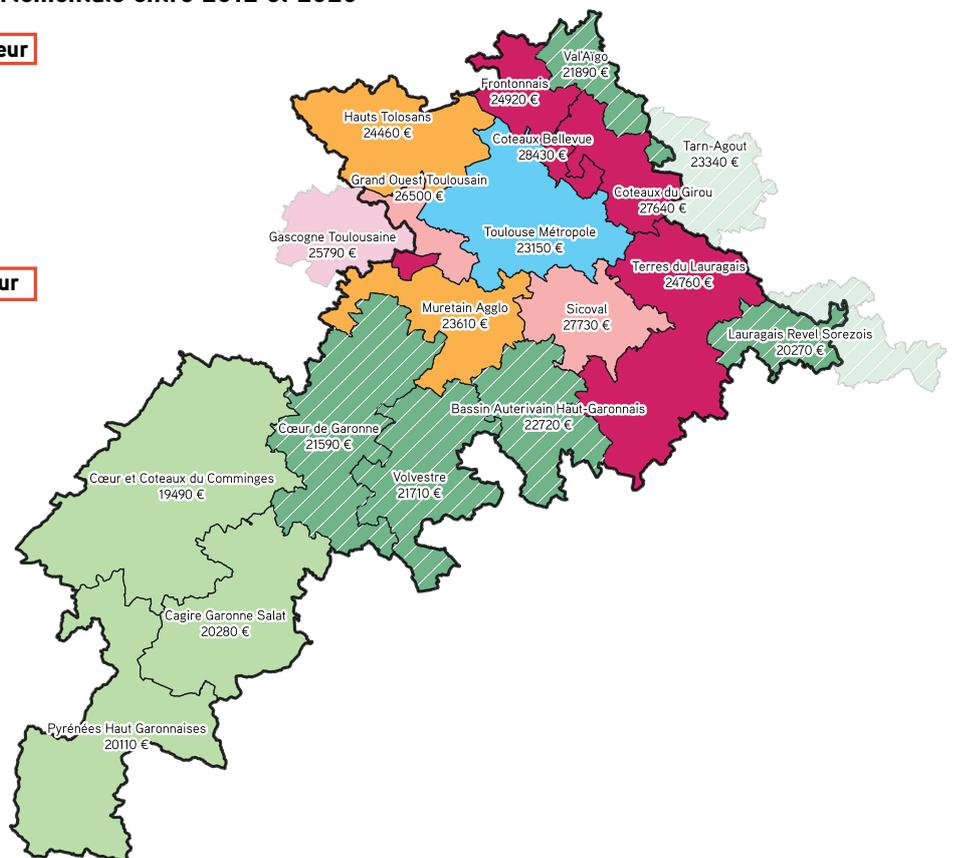
**Communes où le revenu médian est inférieur à celui du département en 2012**

- L'écart s'accroît entre 2012 et 2020
- L'écart se réduit
- L'écart reste stable
- La médiane devient supérieure à la médiane départementale
- Donnée indisponible, secret statistique

Source : Insee, Filosofi 2012 et 2020  
 Revenu médian déclaré de la Haute-Garonne en 2020 = 23 520€  
 en 2012 = 21 566€

Méthode : l'évolution de l'écart est considérée comme stable si celui de 2020 est similaire à celui de 2012 à +/- 2 points.

Aide à la lecture : En 2012 le revenu médian des habitants des Terres du Lauragais se situait déjà au-dessus de la médiane départementale. En 2020 cet écart s'est accentué.



À l'échelle des communes, les évolutions de revenus sont disparates et relèvent pour beaucoup du profil de la population résidente et du niveau d'attractivité du territoire.

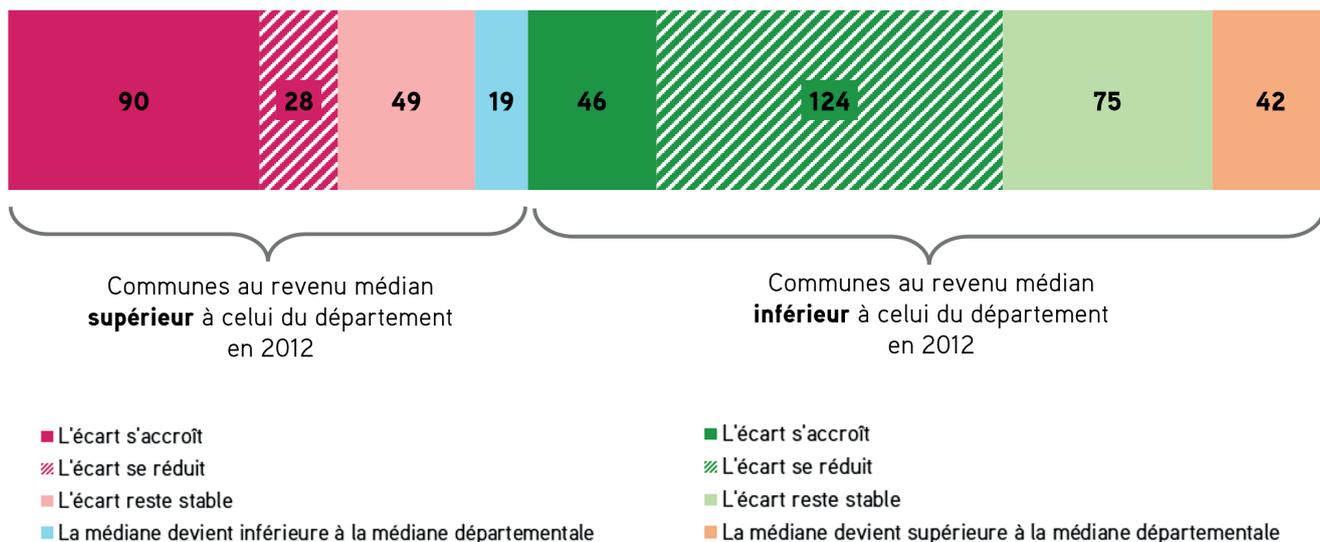
La grande majorité d'entre elles a connu une augmentation du revenu médian entre 2012 et 2020. Seules sept communes, principalement au sud du département, ont vu leur revenu médian diminuer (entre -3 % et -10 %).

En matière de résorption des écarts, une catégorie de communes suppose une vigilance particulière : celles dont le revenu se situait déjà en deçà de la médiane départementale et dont l'écart s'est accru entre 2012 et 2020. Elles sont 46 dans cette situation, principalement situées dans le sud du département. Toulouse est également concernée. Le revenu médian des toulousains a progressé mais moins vite qu'à l'échelle de la Haute-Garonne (+5 % contre +9 %) ce qui participe à renforcer l'écart que la ville enregistrait déjà en 2012.

### Répartition des communes selon l'évolution de l'écart entre leur revenu médian et celui du département entre 2012 et 2020

Source : Insee, Filosofi 2020. Pour les 473 communes où la donnée est disponible.

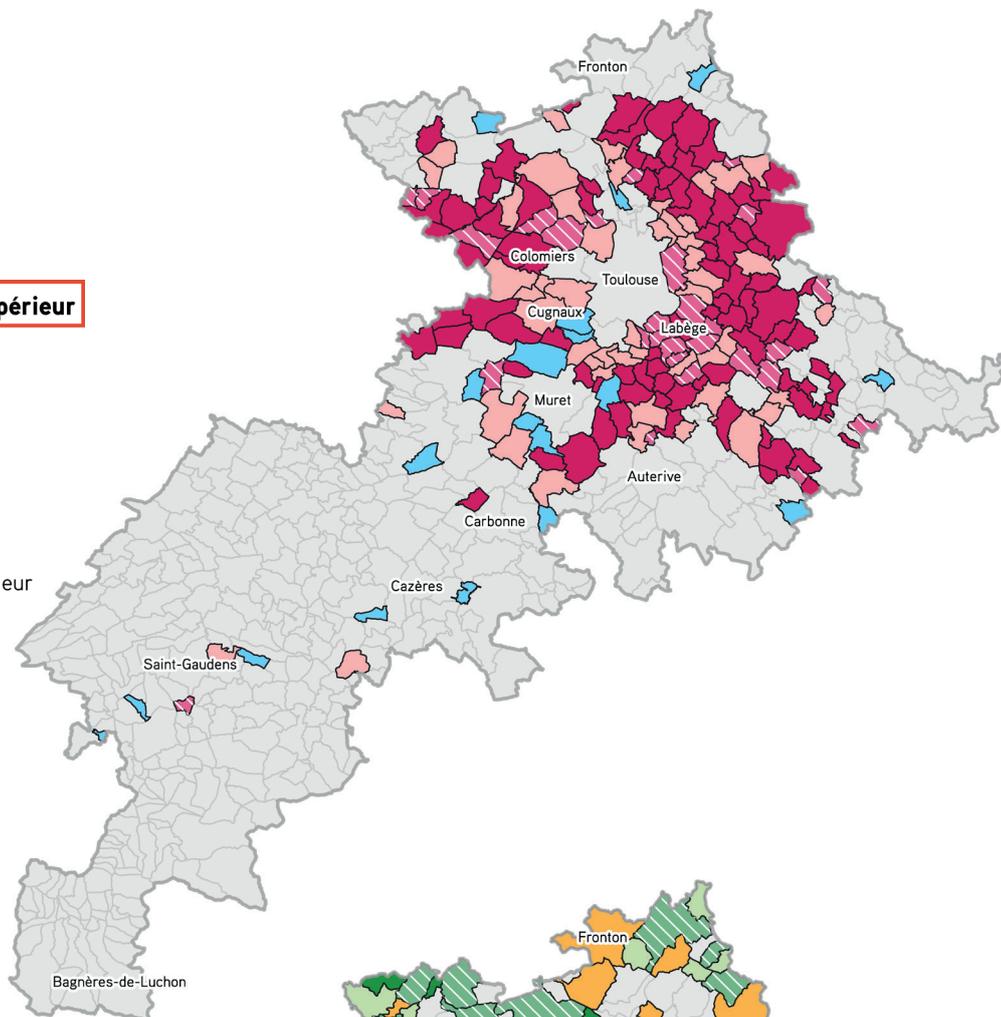
L'évolution de l'écart est considérée comme stable si celui de 2020 est similaire à celui de 2012 à +/- 2 points.



# Évolution de l'écart à la médiane départementale entre 2012 et 2020

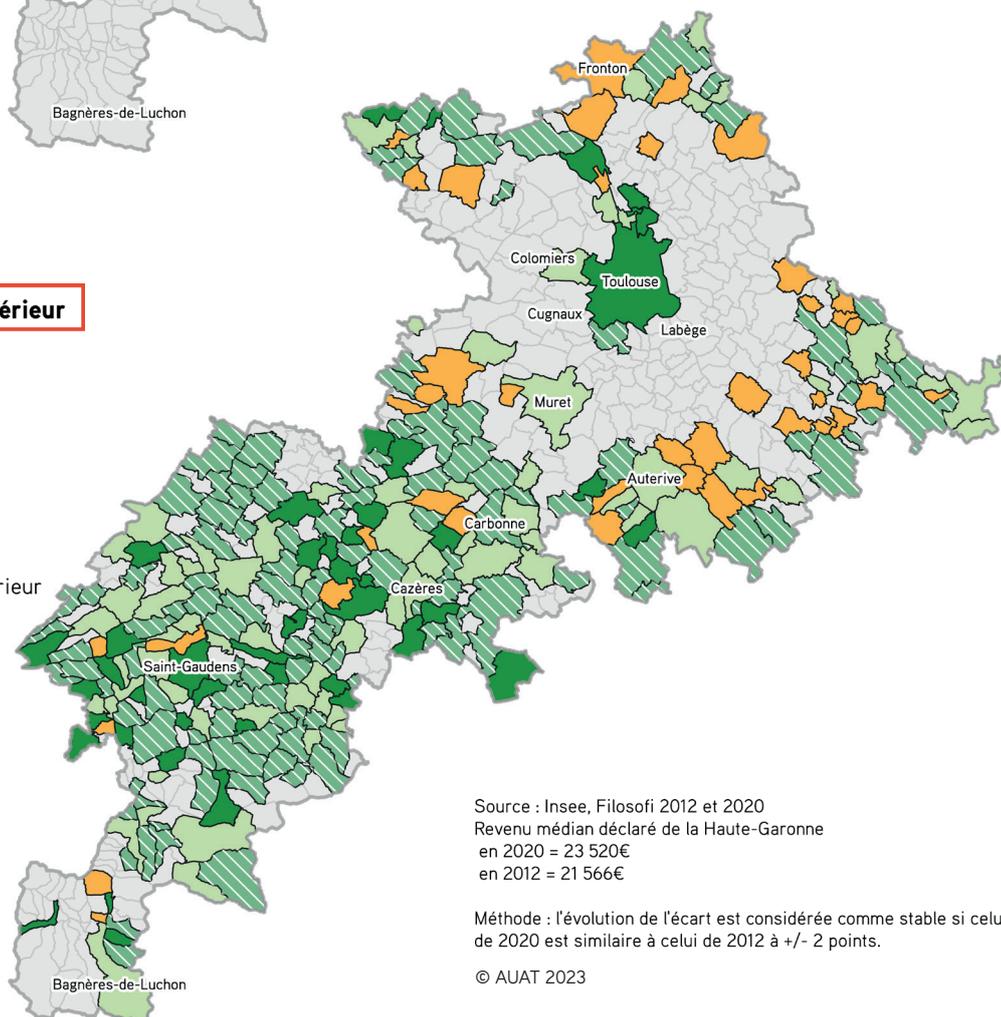
## Communes où le revenu médian est supérieur à celui du département en 2012

-  L'écart reste stable
-  L'écart se réduit
-  L'écart s'accroît entre 2012 et 2020
-  La médiane devient inférieure à la médiane départementale
-  Communes où le revenu médian est inférieur à celui du département



## Communes où le revenu médian est inférieur à celui du département en 2012

-  L'écart reste stable
-  L'écart se réduit
-  L'écart s'accroît entre 2012 et 2020
-  La médiane devient supérieure à la médiane départementale
-  Communes où le revenu médian est supérieur à celui du département



Source : Insee, Filosofi 2012 et 2020  
 Revenu médian déclaré de la Haute-Garonne  
 en 2020 = 23 520€  
 en 2012 = 21 566€

Méthode : l'évolution de l'écart est considérée comme stable si celui de 2020 est similaire à celui de 2012 à +/- 2 points.

© AUAT 2023

# DES ÉCARTS DE REVENUS IMPORTANTS ENTRE LES HABITANTS DE TOULOUSE MAIS UNE FAIBLE SÉGRÉGATION SPATIALE

La moitié des communes du département se caractérise par un revenu médian déclaré proche de celui de la Haute-Garonne, compris entre 20 000 € et 25 000 € par unité de consommation.

Mais de fortes disparités s'observent sur le territoire, le revenu médian variant du simple au triple selon les communes. Alors qu'il est inférieur à 15 000 € à Gensac-de-Boulogne et Montbrun-Bocage, petites communes du sud du département, il dépasse 42 000 € à Vieille-Toulouse, Mervilla et Vigoulet-Auzil, toutes les trois dans le Sicoval.

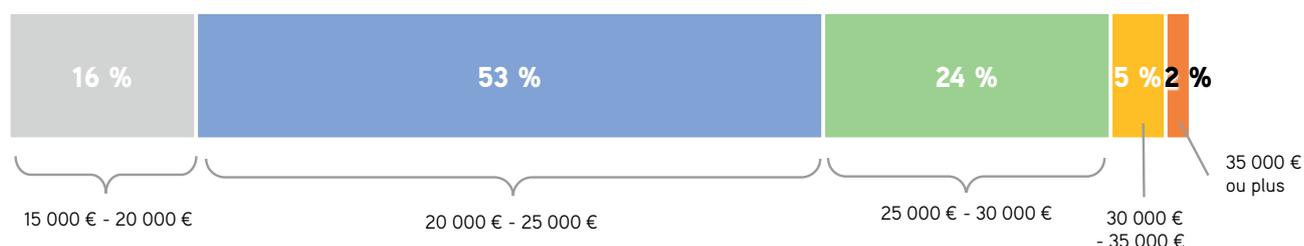
À l'image de toutes les grandes villes de France, Toulouse se caractérise par la **grande diversité de sa population** à la fois en matière de type de ménages mais également de niveaux de ressources. Cela se traduit par un revenu médian plus faible que celui du département (21 060 €).

C'est dans l'hypercentre de Toulouse et dans le quartier de la Côte Pavée que se concentrent les plus hauts revenus. C'est principalement le parc de logements qui explique cette géographie. Dans l'hypercentre, les logements historiques et patrimoniaux aux coûts élevés sont occupés par les ménages les plus aisés. Mais le centre-ville est aussi composé d'anciens petits logements qui abritent une partie des étudiants et jeunes actifs du territoire. Sur les hauteurs de la ville, le quartier bourgeois de la Côte Pavée est composé de nombreuses villas et maisons toulousaines typiques dont les prix de vente et de location sont parmi les plus élevés de la ville.

Par définition, c'est dans les quartiers identifiés par la politique de la ville que se concentrent les habitants aux revenus les plus faibles. Dans le Grand Mirail, en particulier, où un ménage sur deux vit sous le seuil de pauvreté, le revenu médian est

## Répartition des communes du département selon le revenu médian de leurs habitants

Source : Insee, Filosofi 2020. Pour les 473 communes où la donnée est disponible.



inférieur à 10 000 € par unité de consommation. Dans le quartier prioritaire Maraichers situé sur le campus universitaire de Rangueil, c'est la présence de nombreuses résidences étudiantes qui explique le faible niveau de revenu. Empalot fait aussi partie des quartiers les plus pauvres de Toulouse, en lien notamment avec un nombre important de logements sociaux. Mais la récente transformation du quartier dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) a attiré de nouveaux profils d'habitants conduisant à une plus grande mixité sociale dont les effets devraient s'observer dans les prochaines années

Une récente étude de l'Insee <sup>4</sup> a comparé le niveau de ségrégation spatiale des grandes villes françaises sous l'angle du revenu déclaré des habitants. La ségrégation spatiale est distincte de la notion d'inégalités : une ville avec un grand écart entre le revenu des plus riches et

celui des plus pauvres peut néanmoins être homogène si ses habitants sont répartis dans les différents quartiers quel que soit leur niveau de revenu ; à l'inverse, dans une ville relativement égalitaire, si les habitants ayant les mêmes niveaux de revenu vivent regroupés dans les mêmes quartiers, alors la ségrégation spatiale sera forte. Les résultats montrent que cette ségrégation n'est pas toujours plus élevée dans les grandes villes. Si Marseille et Paris apparaissent comme fortement ségréguées, **Toulouse fait partie des villes les plus homogènes**, aux côtés de Lyon, Nice et Montpellier. Selon l'étude, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diversité des niveaux de ségrégation : l'historique du développement urbain propre à chaque ville et les politiques publiques qui ont pu y contribuer, les spécificités des marchés immobiliers locaux, les dessertes en transports, l'offre scolaire, la localisation des emplois et des équipements, etc., ainsi que les interactions avec les villes environnantes.

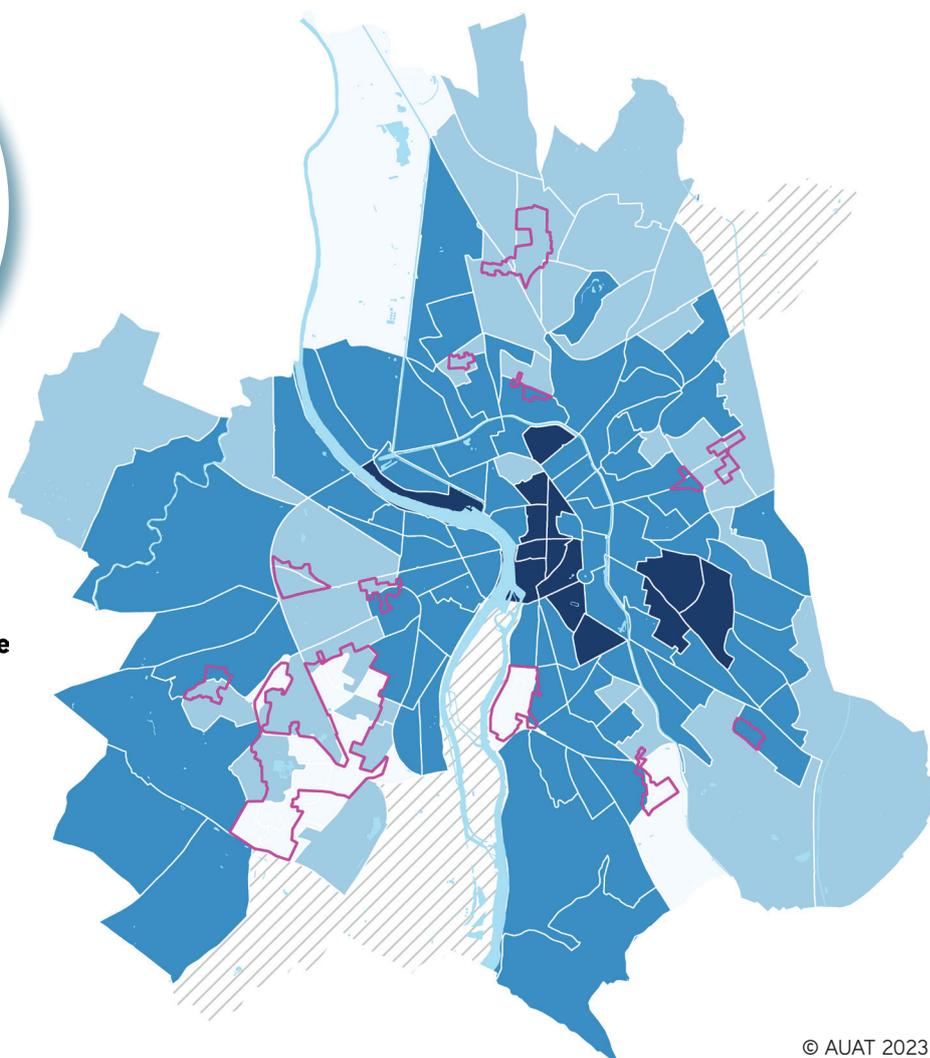
4. « En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes », Insee Analyse n°79, janvier 2023.

**21 060 €**  
revenu médian  
déclaré  
à Toulouse  
en 2020

#### Revenu médian déclaré à Toulouse

- Moins de 10 000€
- Entre 10 000€ et 20 000€
- Entre 20 000€ et 30 000€
- 30 000€ ou plus
- Quartiers de la politique de la ville
- Donnée indisponible

Source : Insee, Filosofi 2019



© AUAT 2023

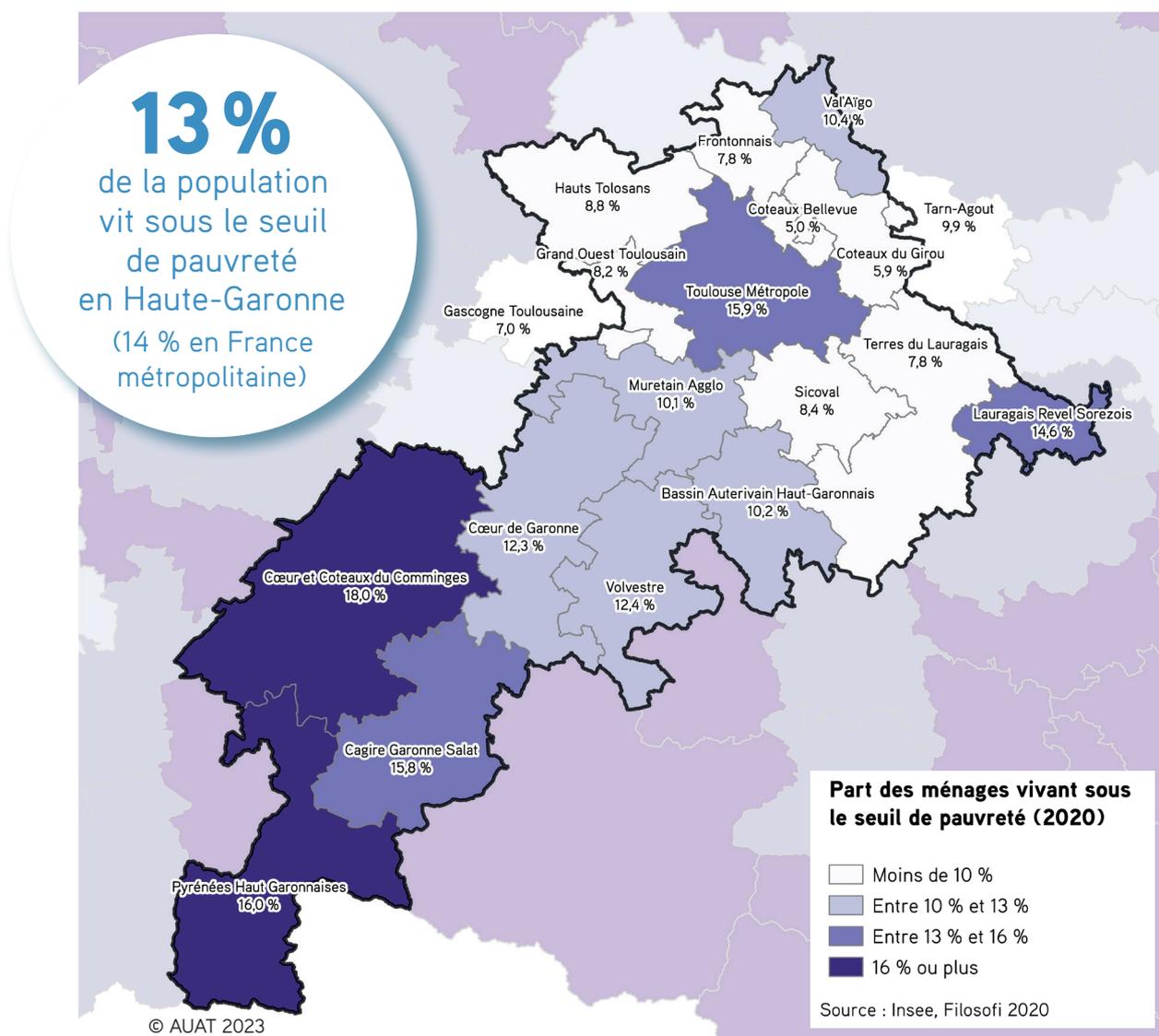
# UN TAUX DE PAUVRETÉ QUI VARIE SUR LE TERRITOIRE ET SELON LE PROFIL DES MÉNAGES

Le seuil de revenu en dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre est fixé par convention à 60 % du revenu médian national. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 € par mois pour une personne seule et de 2 314 € pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

À l'échelle de la Haute-Garonne, en 2020, 13,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, une proportion qui progresse par rapport à 2012 (+1,2 point). À titre de comparaison, le taux de pauvreté s'élève à 14,4 % en France métropolitaine (+0,1 point depuis 2012).

À l'image du revenu médian, des disparités territoriales s'observent. Sans surprise, c'est dans les intercommunalités où le revenu médian est le plus faible qu'on retrouve les taux de pauvreté les plus élevés. Dans le Cœur et Coteaux du Comminges, 18 % des habitants sont considérés comme pauvres et ils représentent 16 % des habitants de la Cagire Garonne Salat et des Pyrénées Haut Garonnaises.

À Toulouse Métropole, le taux de pauvreté s'élève également à 16 % bien que le revenu médian soit plus élevé que dans les intercommunalités du sud du département. C'est la grande diversité des profils d'habitants qui l'explique, les ménages les plus pauvres y côtoient les plus aisés.



Si le niveau de pauvreté n'est pas le même sur l'ensemble du département, il diffère également selon le profil des ménages.

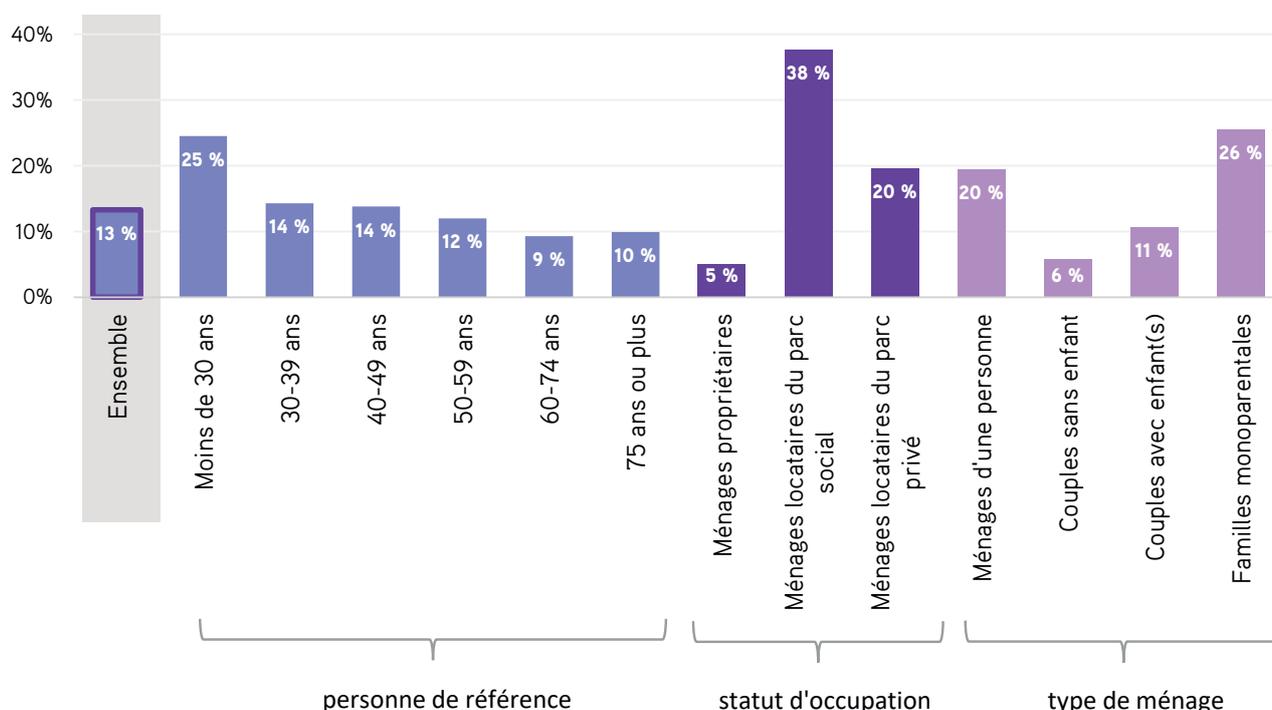
En termes d'âges, les jeunes adultes y sont particulièrement confrontés. Un ménage sur quatre dont la personne de référence a moins de trente ans vit sous le seuil de pauvreté. Parce qu'ils sont étudiants ou qu'ils débutent leur carrière professionnelle en alternant les périodes d'emploi et de chômage, les jeunes sont plus soumis au risque de pauvreté. Plus on avance en âge et plus les revenus augmentent, réduisant la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. C'est entre 60 et 74 ans qu'elle est la plus faible (9 %).

L'arrivée des enfants participe aussi à réduire le revenu disponible par unité de consommation des ménages. Le taux de pauvreté des couples avec enfant(s) est près de deux fois plus important que celui des couples sans enfant, bien qu'il reste en deçà de la moyenne départementale (11 % contre 6 %). Mais les familles monoparentales sont celles qui sont les plus concernées par les situations de pauvreté. **Plus d'une famille monoparentale sur quatre vit sous le seuil de pauvreté en Haute-Garonne.** C'est principalement le rapport à l'emploi qui l'explique : dans une famille monoparentale sur trois, le parent n'a pas d'emploi (35 % contre 19 % pour les couples avec enfants).

Sans surprise, les ménages résidant dans le parc social sont ceux dont le taux de pauvreté est le plus élevé (38 %), près de deux fois supérieur à celui des locataires du parc privé (20 %). Les propriétaires correspondent à un des profils les moins concernés par la pauvreté.

### Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en Haute-Garonne

Source : Insee, Filosofi 2020, au seuil de 60 % du revenu médian national.



En Haute-Garonne, 5 % des ménages propriétaires vivent sous le seuil de pauvreté, alors qu'ils sont 38 % parmi les locataires du parc social.

# L'EMPLOI ET LE PROFIL DES HABITANTS, PRINCIPALES EXPLICATIONS DES DISPARITÉS TERRITORIALES

Ces disparités de revenus à l'échelle du département peuvent s'expliquer par différents facteurs. Le premier est lié à la **répartition de l'emploi** sur le territoire. L'agglomération toulousaine se caractérise par un bassin d'emploi dynamique et diversifié. En dehors des deux années de crise (2008 et 2020), la grande agglomération toulousaine enregistrait une croissance importante et continue de l'emploi salarié privé. Portée en grande partie par le secteur de l'aéronautique, la sphère productive représente près de la moitié des emplois de l'agglomération et requiert une main d'œuvre qualifiée aux niveaux de revenus plus élevés. À titre d'exemple, un tiers des actifs du Sicoval occupe un emploi de cadre contre un quart à l'échelle de la Haute-Garonne.

La richesse de l'**offre d'enseignement supérieur** au sein de Toulouse Métropole se traduit par une importante attractivité auprès des jeunes adultes qui représentent 60 % des nouveaux arrivants chaque année. Avec leurs faibles ressources, la présence importante d'étudiants au sein de la métropole, et particulièrement à Toulouse, participe à accroître la mixité socioéconomique des habitants.

La **structure par âge de la population** a également une incidence sur le revenu médian. Dans un contexte national de vieillissement démographique, le nombre de seniors, et donc de retraités, augmente partout dans le département. Dans le nord du département ce phénomène est encore limité, compensé par l'attractivité auprès des jeunes. Mais les habitants des territoires plus au sud ont un profil par âge différent. Dans les Pyrénées Haut Garonnaises, la Cagire Garonne Salat et le Cœur et Coteaux du Comminges, près d'un habitant sur trois a plus de 65 ans contre 17 % à l'échelle du département.

Enfin, la **structure du parc de logements** participe pour beaucoup à répartition des niveaux de revenus sur le territoire. C'est à Toulouse Métropole, que la part de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales est la plus élevée (17 %, source RPLS), suivie par le Sicoval et le Muretain Agglo (16 % et 15 %). Dans le reste du département, les logements sociaux représentent moins de 10 % des résidences principales.

## SOURCES ET MÉTHODES :

La source principale de la note est FiLoSoFi 2020. Le Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques et des données de prestations sociales émanant des organismes gestionnaires.

Le **revenu déclaré**, ou revenu fiscal, comprend les revenus issus du travail, des indemnités chômage ou de maladie, des pensions d'invalidité ou des retraites.

Il diffère de la notion de **revenu disponible** qui correspond aux ressources à disposition des ménages pour consommer et épargner, intégrant les mécanismes de redistribution (prestations sociales, impôts sur les revenus, prélèvements sociaux, etc.).

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, le revenu est divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian national. En 2020, le seuil de pauvreté équivaut à un revenu disponible de 1 102 € par mois pour une personne seule et de 2 314 € pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

L'analyse des évolutions entre 2012 et 2020 est réalisée selon la géographie en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Certaines EPCI n'existaient pas en 2012 mais leur revenu médian a été reconstitué afin de permettre la comparaison.

Dans la typologie d'évolution, l'écart de revenu médian avec la médiane départementale est considéré comme stable lorsqu'il est similaire entre 2012 et 2020 à +/- 2 points près. Pour les territoires qui se situaient au-dessus de la médiane départementale en 2012, l'écart s'accroît lorsqu'il est supérieur de plus de 2 points en 2020, et il se réduit lorsqu'il est inférieur à -2 points en 2020.